

nuit dernière j'eusse trouvé Denis cherchant à détruire le plus bel arbre de mon jardin, j'eusse pu, dans un transport d'aveugle colère, le frapper aussi malheureusement qu'il a été frappé... Mais je vous jure, Rufin, que je suis innocent de ce meurtre, et vous savez que je n'ai jamais fait un faux serment....

—Je pourrais vous croire, Guingret, dit le vieillard en hochant la tête, mais ce n'est pas moi qu'il faut maintenant convaincre de votre innocence.

Pendant que cette conversation avait lieu à quelques pas seulement du cadavre, plusieurs personnes du voisinage, attirées par les cris de cette famille éplorée, étaient entrées dans le jardin, dont la porte était restée ouverte. Le bruit de ce meurtre inconcevable se répandit rapidement dans le faubourg, et la foule ne tarda pas à entourer les acteurs de cette lugubre scène. D'abord, au milieu de leurs terribles préoccupations, ils n'avaient pas remarqué le cercle de plus en plus étroit qui se formait autour d'eux ; mais bientôt le tumulte, les clameurs des curieux de tout âge et de tout sexe qui s'étaient introduits dans la propriété frappèrent leur attention.

—Que nous veut on ? demanda enfin Guingret en sortant comme d'un songe et en regardant autour de lui d'un air effaré.

—Il est temps de rentrer, dit Rufin à voix basse, et surtout il faut porter secours à cette pauvre Mme Denis ; voyez on croit déjà qu'elle est morte comme son mari, et on chuchotte d'une manière menaçante....

En même temps il fit signe au jardinier pour l'aider à transporter Honorine évanouie, mais Guingret ne voulut pas souffrir qu'un autre que lui s'acquittât de ce devoir. Il prit Honorine dans ses bras, et avec le secours d'Agathe il se mit à l'emporter doucement vers la maison.

—Ne nous quittez pas, mon bon monsieur Rufin, cria Agathe en voyant que le vieillard s'était arrêté pour parler bas à un voisin, qui, après l'avoir écouté, sortit en courant du jardin.

—Je vais vous rejoindre, mon enfant, dit le notaire avec tristesse, et il reprit en s'adressant aux curieux qui se pressaient en foule autour de lui pour l'interroger :

—Éloignez-vous, mes amis ; un grand malheur vient d'arriver ici... mais il est important que tout reste dans le même état jusqu'à l'arrivée de la justice....

En même temps il recommandait à Poitevin de se tenir près du cadavre et d'empêcher que ce fût d'en approcher. Après lui avoir fait entendre que s'il ne s'acquittait pas exactement de ce devoir on pourrait en tirer de fâcheuses inductions contre lui, il se rapprocha lentement de la maison.

Une heure environ après ces événements, le jardin avait un aspect tout différent. La foule avait été évacuée et rejetée dans le faubourg où de moment en moment elle devenait plus compacte et plus bruyante. Deux factionnaires étaient placés à la porte avec une rigoureuse consigne de ne laisser entrer et sortir personne. Deux autres étaient placés près du corps en attendant que l'autorité vînt en faire la levée et examiner les localités où le meurtre avait été commis ; d'autres enfin se tenaient à la porte de la loge de poitevin, où toutes les personnes de la maison étaient provisoirement détenues. Le magistrat instructeur occupait la chambre de la terrasse, où il interrogeait séparément chacune des personnes qui pouvaient donner des renseignements sur le funeste événement de la nuit précédente.

Quand ces interrogatoires furent terminés, le juge, assisté d'un greffier, d'un chirurgien et de quelques autres personnes, se dirigea avec Guingret et Poitevin vers l'extrémité du jardin. On examina soigneusement les préparatifs faits au pied du murier, puis la position du cadavre, auquel personne n'avait touché et l'état des lieux environnants. Il fut constaté par le chirurgien qu'il n'y avait pas eu lutte avec le meurtrier inconnu, mais que Denis avait été frappé de côté par une pierre qui avait brisé le temporal et causé une mort immédiate. Il fut établi aussi que le corps avait été traîné pendant quelques pas vers les framboisiers, comme si l'on eût voulu le cacher aux regards.

Après ces minutieuses investigations qui n'apprenaient encore rien d'important sur les circonstances du crime, les gens de justice se mirent à parcourir la propriété dans tous les sens afin d'examiner par quel point aurait pu s'introduire un étranger. En ce qui concernait le jardin proprement dit l'examen était facile ; les murs, y compris celui qui longeait le faubourg, avaient plus de quinze pieds d'élévation, étaient nouvellement recrépis et ne soutenaient pas d'espaliers ; enfin tout récemment, Guingret, préoccupé sans cesse du soin de protéger les productions de son jardin contre les maraudeurs, avait fait garnir les extrémités supérieures de ces murailles avec des morceaux de verre dont pas un seul n'avait été arraché dans toute l'enceinte. Evidemment donc on n'avait pu pénétrer par escalade.

Restait Penclos, qui communiquait au jardin par une petite porte en claire-voie qui n'était jamais fermée. Cet enclos était entouré de toutes parts par une haie vive et touffue qui ne portait aucune trace de foulure et d'écrasement ; un seul arbre s'élevait du milieu des touffes d'aubépine et s'étendait en partie ses branches sur un petit chemin qui de ce côté longeait